

Les églises protestantes face à l'évolution du couple : l'éthique change

Autor(en): **Michellod, Michèle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **72 (1984)**

Heft [12]

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277375>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES EGLISES PROTESTANTES FACE A L'EVOLUTION DU COUPLE L'ETHIQUE CHANGE

Ces dernières décennies ont vu s'accélérer l'évolution des modèles conjugaux et familiaux. La loi y perd encore son latin. Quant aux Eglises, auraient-elles un nouveau message à faire entendre ?

On connaît la position doctrinale maintes fois réaffirmée du Vatican sur l'indissolubilité du sacrement de mariage, de même que ses convictions en matière de contraception ou de relations pré-conjugales.

De son côté, l'Institut d'éthique sociale de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse n'avait pas publié de document relatif à ce thème depuis fort longtemps. Rompant avec le silence, il vient de faire paraître un remarquable rapport, sous la direction du professeur Roland Campiche, de Lausanne, intitulé « Liberté et responsabilité dans le couple et la famille ».*

Nuancés et attentifs à la complexité des changements sociaux intervenus, les auteurs s'efforcent de dégager une éthique qui s'articule avec les nouvelles relations amoureuses et familiales.

Plutôt que d'opposer les engagements institutionnels des uns au compagnonnage des autres, l'essentiel de la réflexion doit porter sur la qualité et la finalité de cette relation. « A chaque modèle correspond un aspect ou un accent du message chrétien sur la famille et le mariage. Nulle part il n'y a incompatibilité absolue. Mais chaque modèle provoque des questions éthiques ».

La naissance d'un enfant engage les partenaires du couple dans une aventure à long terme, base d'un développement harmonieux et d'une sécurité affective et matérielle. La notion de fidélité prend alors une nouvelle dimension, moins par rapport à l'avenir du couple qu'à celui de l'enfant.

Si le divorce ou la séparation interviennent, le rôle de l'éthique « consiste à rappeler qu'un engagement ne peut être effacé d'un seul coup. Elle oblige à envisager l'échec d'une façon responsable et à tenir compte des besoins et des possibilités de chacun des partenaires ».

L'évolution des choix traditionnels de vie et des relations entre hommes et



De nouvelles relations amoureuses.

femmes appellent des mesures nouvelles sur le plan de la politique familiale en Suisse.

C'est ainsi que l'étude de l'Institut d'éthique sociale se termine en engageant les Eglises protestantes à soutenir activement une série de propositions. Citons parmi celles-ci une meilleure organisation du travail au profit de la famille, une égalité d'imposition fiscale pour les

couples mariés ou non mariés, une individualisation des rentes AVS et l'introduction du divorce par consentement mutuel dans le Code civil.

Michèle Michellod

* « Liberté et responsabilité dans le couple et la famille ». Etudes et rapports No 34 de l'Institut d'éthique sociale de la FEPS (Bureau romand : Beau-Séjour 28, 1003 Lausanne).